

**DEL173-2023**
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
 AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le **mercredi 13 décembre à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **07 décembre 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 07 décembre 2023
Nombre de présents	48	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 15 décembre 2023
Suffrages exprimés	54	

Conseillers communautaires présents :

Mme Veronique AUDOUY, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gerard LE BAIL, Mme Berengere SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Laurent LAFOURCADE, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT RISTOR, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENault,
 Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Vincent MORA,
 M. Pierre STETIN donne pouvoir à M. Yves LOUME,
 M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
 Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX,
 M. Pierre STETIN, M. Alain GODOT, M. Henri BEDAT, M. Philippe DELMON,
 M. Thierry BOURDILLAS

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAS VITALANDES DANS LA SAS VITA INDUS NORTON 1



Monsieur le Vice-président expose,

Vu l'article 1524-5 du Code générale des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SATEL, société anonyme d'économie mixte,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est actionnaire de la SATEL et détient à ce titre un poste d'administrateur,

Considérant que la SATEL détient 53.125 % du capital de la SAS VITALANDES.

La SATEL accompagne le développement de la société Tekniaero qui intervient dans la conception et la fabrication de pièces aéronautiques. La SAS VITALANDES dont la SATEL est actionnaire, souhaite être actionnaire de la SAS VITA INDUS NORTHON 1 à hauteur de 51 % du capital. Cette SAS VITA INDUS NORHTTON 1 louera à la société Tekniaero l'immeuble support de son activité qui sera édifié à Saint-Martin-de-Seignanx.

Le montant total des apports des associés sera de 2 025 000 euros répartis ainsi :

- 675 000 euros de capital
- 1 350 000 euros en comptes courants d'associés ;

Son capital sera composé ainsi :

- 51 % du capital sera détenu par la SAS VITALANDES
- 39 % du capital sera détenu par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- 10 % du capital sera détenu par la SAS TEK Niaero ;

Par conséquent, il est proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, actionnaire de la SATEL et ayant un siège d'administrateur, de bien vouloir donner son accord à la participation de la SAS VITALANDES au capital de la SAS VITA INDUS NORTHON 1.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Article 1 : APPROUVE la prise de participation de la SAS VITALANDES dans le capital de la SAS VITA INDUS NORTHON 1 à hauteur de 51 % de son capital,

Article 2 : AUTORISE Philippe Castel, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au Conseil d'Administration de la SATEL, à voter en faveur de ce projet.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 15 décembre 2023**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 040-244000675-20231213-DEL173_2023-DE




Julien DUBOIS
Président du Grand Dax